



Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
Service Politique de la Ville

2019 DDCT 78 Subventions (43 867 euros) et conventions à 11 associations porteuses de 11 emplois d'adultes relais dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires parisiens

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris fait des quartiers populaires l'une de ses priorités. Dans la continuité de la politique menée depuis 2001, cet engagement renouvelé en 2014 pour une ville fondée sur l'égalité de ses territoires et la solidarité de ses habitants se traduit en actes jour après jour.

Cette orientation politique majeure trouve son expression dans l'ensemble de l'action de la Municipalité, à l'image de la territorialisation du Programme d'Investissement de la Mandature, dont 25% bénéficiera aux quartiers populaires de Paris, ou aux 30 millions d'euros qui leur sont dédiés chaque année dans le budget participatif. En parallèle, l'ensemble des directions de la Ville mobilise des moyens importants en faveur de ces quartiers.

Par ailleurs, le Contrat de ville parisien 2015-2020, voté par le Conseil de Paris le 26 mars 2015, a été signé avec un cercle élargi de partenaires (Caf de Paris, bailleurs sociaux, Parquet de Paris, Education Nationale, Préfecture de Police, Caisse des Dépôts et Consignations, Pôle Emploi, Mission Locale, EPEC, Agence Régionale de Santé, Région).

Le soutien aux actions menées par les associations constitue un axe structurant de notre action pour l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires. Dans ce cadre, un certain nombre de structures associatives bénéficient du dispositif des adultes relais pour conduire leurs actions au plus près des habitants et des territoires.

Le dispositif des adultes relais est un dispositif national mis en place par l'État en 2000. Pour accompagner au mieux le travail des associations, la Ville de Paris a fait le choix de consacrer chaque année une importante enveloppe financière au cofinancement d'une partie des postes d'Adultes Relais, en lien avec les Mairies d'arrondissement. Cette enveloppe représente un effort financier important pour notre commune, d'autant plus remarqué par les acteurs locaux que l'État et la Région Ile-de-France se sont désengagés d'une grande partie de leur soutien aux emplois aidés, CUI-CAE et emplois tremplins notamment dans les quartiers populaires.

Par ailleurs, le 20 novembre 2018, Anne Hidalgo, Maire de Paris, a adressé une lettre de mission à Emmanuel Grégoire, Premier adjoint, avec pour objectif de renforcer l'action municipale dans les quartiers populaires. Présenté le 15 avril 2019, le plan d'action pour les quartiers populaires vise à accroître encore notre action en faveur de ces quartiers et y améliorer la vie quotidienne. Ainsi, une enveloppe supplémentaire dédiée au cofinancement

de postes d'adultes relais a été définie, afin de renforcer l'appui de la Ville de Paris pour l'emploi dans le secteur associatif. Le cofinancement de 11 postes d'adultes relais supplémentaires proposé dans le présent projet de délibération s'inscrit dans le cadre de cet effort financier additionnel.

Les adultes relais assurent des missions de médiation sociale, éducative et culturelle contribuant à faciliter l'accès des habitants aux services et équipements publics et collectifs, à soutenir la parentalité et à favoriser l'accès aux soins et aux droits. Ils contribuent également à la politique de prévention et d'insertion engagée vis-à-vis de la jeunesse.

Ces activités de médiation consistent notamment à :

- accueillir, écouter, exercer toute activité qui concourt au lien social dans un équipement public de proximité,
- informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue entre services publics et usagers pour un meilleur accès aux droits et aux soins,
- contribuer à améliorer ou à préserver le cadre de vie,
- prévenir et aider à la résolution des conflits de la vie quotidienne, développer la médiation dans l'espace public,
- faciliter le dialogue entre les générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises en faveur ou par les parents, développer l'accompagnement scolaire,
- et contribuer à renforcer la vie associative de proximité et développer la capacité d'initiative et de projet des habitants pour leur quartier.

Pour l'année 2019, les conventions d'adultes relais conclues par l'Etat concernent 182 postes à Paris. Chaque convention est signée pour une durée de 3 ans.

La Ville de Paris intervient, en complément de l'État, à hauteur de 4700 € annuels pour 12 mois d'occupation pleine du poste, sinon au prorata temporis de présence. Cet accompagnement financier est effectif sur la durée de la convention entre l'État et l'association.

Le présent projet de délibération soumet à votre assemblée le cofinancement de postes d'adulte relais à 11 associations pour un montant de 43 867 euros. Ces subventions concernent des postes en cours de conventionnement avec l'État.

Afin de mettre en œuvre les orientations de la municipalité visant à simplifier l'instruction administrative des demandes et à sécuriser le financement des associations engagées dans des actions pérennes auprès des habitants des quartiers populaires, il vous est aujourd'hui proposé d'approuver la conclusion de conventions portant sur le financement des postes d'adultes relais, dont la durée correspond à la période restant à courir des conventions de l'Etat, conformément aux tableaux ci-après :

Pour le 10^{ème} arrondissement :

Il vous est proposé de cofinancer 1 poste d'adultes relais à l'association :

| ASSOCIATION | NOMBRE DE POSTES | MONTANTS PROPOSES | Période concernée | Durée de la Convention avec la Ville |
|------------------------------|-------------------------|--------------------------|--|---|
| CRL 10 | 1 | 1 567 € | Du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2019 | 3 ans |
| TOTAL DES SUBVENTIONS | | 1 567 € | | |

Pour le 11^{ème} arrondissement :

Il vous est proposé de cofinancer 1 poste d'adultes relais à l'association :

| ASSOCIATION | NOMBRE DE POSTES | MONTANTS PROPOSES | Période concernée | Durée de la Convention avec la Ville |
|--|-------------------------|--------------------------|--|---|
| Le Picoulet - Mission populaire 11ème Centre social | 1 | 3 917 € | Du 1 ^{er} mars 2019 au 31 décembre 2019 | 3 ans |
| TOTAL DES SUBVENTIONS | | 3 917 € | | |

Pour le 14^{ème} arrondissement :

Il vous est proposé de cofinancer 1 poste d'adultes relais à l'association :

| ASSOCIATION | NOMBRE DE POSTES | MONTANTS PROPOSES | Période concernée | Durée de la Convention avec la Ville |
|------------------------------|-------------------------|--------------------------|---|---|
| ASFM/YACHAD | 1 | 4700 € | Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 | 2 ans |
| TOTAL DES SUBVENTIONS | | 4 700 € | | |

Pour le 18^{ème} arrondissement :

Il vous est proposé de cofinancer 4 postes d'adultes relais aux associations :

| ASSOCIATION | NOMBRE DE POSTES | MONTANTS PROPOSES | Période concernée | Durée de la convention |
|--|-------------------------|--------------------------|---|-------------------------------|
| Agence Locale d'Initiatives nouvelles pour une économie autre solidaire (ALINEAS) | 1 | 3 525 € | Du 1 ^{er} avril au 31 décembre 2019 | 3 ans |
| ADAGE | 1 | 4 700 € | Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019 | 3 ans |
| EIDIP | 1 | 4 308 € | Du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} décembre 2019 | 1 an |
| PROJETS 19 | 1 | 4 700 € | Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019 | 3 ans |
| TOTAL DES SUBVENTIONS | | 17 233 € | | |

Pour le 19^{ème} arrondissement :

Il vous est proposé de cofinancer 3 postes d'adultes relais aux associations :

| ASSOCIATION | NOMBRE DE POSTES | MONTANTS PROPOSES | Période concernée | Durée de la convention |
|--------------------|-------------------------|--------------------------|--|-------------------------------|
| APSAJ | 1 | 4700 € | Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019 | 3 ans |
| Fanatikart | 1 | 4 700 € | Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019 | 3 ans |

| | | | | |
|------------------------------|-----------------|---------|--|-------|
| Les jeunes en place | 1 | 2 350 € | Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2019 | 3 ans |
| TOTAL DES SUBVENTIONS | 11 750 € | | | |

Pour le 20^{ème} arrondissement :

Il vous est proposé de cofinancer 1 poste d'adultes relais à l'association :

| ASSOCIATION | NOMBRE DE POSTES | MONTANTS PROPOSES | Période concernée | Durée de la convention |
|--|-------------------------|--------------------------|--|-------------------------------|
| AOCSA la 20^{ème} Chaise Centre social (20^{ème} Belleville Amandier) | 1 | 4700 € | Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019 | 2 ans |
| TOTAL DES SUBVENTIONS | 4 700 € | | | |

Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 43.867 euros, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires, service Politique de la Ville.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris